



ÉCOLOGIE ET PATRIMOINE

Préserver, adapter, transmettre

Redonner sens au patrimoine et à l'écologie

Depuis 2020, Aytré a engagé un travail de fond pour **réhabiliter son patrimoine bâti, renaturer ses espaces publics et adapter la ville aux défis climatiques**. Ce choix repose sur une conviction forte : **le patrimoine est vivant**, et l'écologie est indissociable de l'aménagement du territoire et du cadre de vie.

La réhabilitation du site **Jean Macé** en est l'illustration emblématique. Pensé aux normes actuelles, ce lieu est devenu un véritable **pôle de vie** mêlant culture, services et solidarité : studios de musique et de danse, espaces associatifs, bureaux du CCAS, parc paysager.

Dans le même esprit, la **médiathèque Elsa Triolet**, entièrement repensée, s'ouvre désormais sur un espace vert central planté d'essences locales peu consommatrices d'eau et équipée d'une **toiture photovoltaïque la rendant autosuffisante en énergie**.

Adapter la ville au changement climatique

Face à l'intensification des épisodes de chaleur, de sécheresse et de pluies intenses, la Ville a engagé des actions concrètes, visibles et mesurables.

La ville de demain sera verte, ou ne sera pas.

- **Environ 150 arbres plantés chaque année** depuis le début du mandat, mêlant arbres fruitiers, persistants et caducs, afin de créer des îlots de fraîcheur, renforcer la biodiversité et améliorer le confort urbain. Nouvel objectif 2026-2032 : **5000 arbres** plantés.

- **Labellisations nationales** : « [Ville refuge LPO](#) » et « Territoire engagé pour la nature » (OFB).
- **Dé-bitumisation progressive** du centre-ville et de certains parkings : création de noues, d'arbres de pluie et de zones perméables permettant :
 - l'infiltration directe des eaux pluviales,
 - la recharge des nappes phréatiques,
 - la réduction des risques d'inondation.
- Déploiement d'une **gestion différenciée des espaces verts**, favorisant la biodiversité et limitant les consommations d'eau et d'intrants.
- Règle **3-30-300** : un cadre scientifique développé en 2021 par le chercheur Cecil Konijnendijk pour garantir un **accès équitable et bénéfique à la nature en ville**.
Elle repose sur trois critères simples et mesurables : **voir au moins 3 arbres depuis chez soi**, bénéficier de **30 % de couverture arborée dans chaque quartier**, et accéder à un **espace vert à moins de 300 m de son domicile**. Cette règle, appliquée dès 2020 à Aytré, répond à des **enjeux de santé mentale, de résilience climatique et de justice sociale**, en faisant de la nature un bien commun essentiel du quotidien urbain.
- inscrire la commune dans la trajectoire de **neutralité carbone territoriale** portée par l'agglomération à l'horizon 2040.

Ces actions traduisent une orientation claire : **adapter la ville plutôt que subir le climat**.

Préserver le patrimoine naturel et le littoral

Le patrimoine naturel d'Aytré – littoral, estran, marais et zones humides – constitue une richesse écologique et paysagère majeure à l'échelle de l'agglomération.

La Ville poursuit un travail de long terme pour :

- protéger et valoriser les **marais et zones humides**, véritables réservoirs de biodiversité,

- renforcer les continuités écologiques à travers une **trame verte et bleue** reliant quartiers, espaces naturels et littoral,
- anticiper les effets du changement climatique par une **stratégie de résilience littorale**, face aux risques de submersion et d'érosion.

L'éco-pâturage dans le marais, avec **une transhumance annuelle accompagnée d'ateliers pédagogiques**, illustre cette volonté de concilier écologie, pédagogie et usage du territoire

Une écologie du quotidien, partagée et participative

L'écologie aytrésienne se construit **avec les habitants, les écoles et les associations**, à travers des projets concrets et accessibles :

- inscription de la commune dans un **Atlas de la biodiversité**, pour mieux connaître, protéger et valoriser les espèces locales ;
- développement de projets participatifs tels que **Forêt bleue** et **Prom'Haie**, associant quartiers et établissements scolaires ;
- Création d'un **poumon vert** : une micro-forêt vivrière dans le quartier des galiotes
- **Les Prairies d'Aytré** : création de petites prairies florifères dans certaines dents creuses de la ville / Réservoir de la faune auxiliaire et mellifère, embellissement de la ville (ex : les massifs printaniers du parc Jean Macé).
- lancement de **potagers urbains par quartier**, avec des récoltes destinées aux habitants ou à des actions solidaires (banques alimentaires, Restos du Cœur) ;
- création et extension de **jardins partagés et pédagogiques**, favorisant le lien social et la sensibilisation à l'environnement ;
- mise en place du programme « **Jardinons nos rues** », encourageant les habitants à végétaliser leur environnement immédiat.
- Favoriser la **biodiversité**, rendre compte de son **utilité**.

Zoom sur : la trame noire nocturne favorise les captations de moustiques par les chauves-souris ; installation de nichoirs à mésange pour lutter contre les invasions

de chenilles processionnaires : Le saviez-vous ? Un couple de mésange mange jusqu'à 500 chenilles par jour !

Parallèlement, la Ville renforce ses actions de sensibilisation et de régulation des **espèces invasives** (rats, moustiques, frelons), en lien avec les écoles, la LPO et les partenaires spécialisés

Patrimoine bâti et transition écologique

La politique de rénovation du patrimoine communal s'inscrit dans une logique de **sobriété énergétique et d'exemplarité** :

- restauration totale de l'**église Saint-Étienne** (enduits, horloge, sols), repère patrimonial majeur du centre-bourg ;
- poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments municipaux ;
- développement de la **production d'énergie renouvelable** sur le patrimoine public. Des sites privilégiés sont à l'étude pour le prochain mandat.
- Chaque euro gagné dans la production d'électricité est réinjecté en investissement photovoltaïque
- volonté de faire de chaque rénovation une opération **bas carbone**, en privilégiant des matériaux durables et des solutions performantes : L'école de La Courbe suit parfaitement ce modèle, allant bien au-delà des normes environnementales et vigueur !

Autant que possible, ces chantiers s'appuient sur les **entreprises et artisans locaux**, favorisant l'économie de proximité et l'insertion professionnelle.

Gestion des déchets et propreté durable

La Ville applique les principes de [la loi AGECL](#) à l'échelle communale :

- nouveaux dispositifs de tri sélectif en ville et au Centre Technique Municipal ;
Sur le dernier mandat, le volume de déchets a été divisé par deux.

- réorganisation des corbeilles publiques, avec une **réduction de leur nombre** et une recentralisation vers des points stratégiques, pour plus d'efficacité ;
- installation de **bacs à marée TEO** sur le littoral pour lutter contre la pollution marine, en lien avec les associations locales
- Aller toujours plus loin dans le réemploi : ex : les anciennes cabanes de plages ont été réhabilitées et recyclées en abris à vélo dans les écoles de la ville.

La biodiversité à Aytré : Un patrimoine vivant à protéger et à transmettre

À Aytré, la biodiversité est partout :
dans les **marais**, sur le **littoral**, dans les **zones humides**, mais aussi **au cœur de la ville**.

Concrètement, nous agissons pour :

- **préserver les milieux naturels** (marais, estran, [littoral](#)) et leurs espèces,
- **relier les espaces de nature** grâce à une **trame verte et bleue** continue,
- **ramener le vivant en ville**
- **favoriser la faune et la flore ordinaires** par une gestion différenciée des espaces verts et l'éco-pâturage,
- **mieux connaître et mieux protéger** grâce à l'Atlas de la biodiversité,
- **impliquer les habitants et les enfants** à travers jardins partagés, potagers urbains, projets participatifs et actions pédagogiques avec les associations.

👉 Protéger la biodiversité, c'est **préserver les équilibres naturels, rafraîchir la ville, mieux gérer l'eau** et **transmettre un territoire vivant** aux générations futures.